

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Dossier d'inscription complété en totalité avec le paiement de la formation
Tout dossier non complet et/ou des pièces manquantes ne sera pas traité.
- Signatures sur le règlement intérieur, la convention et les conditions générales de ventes.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Votre CV de danseur + lettre de motivation
- Vidéo de vous en danse en Jazz ou Contemporain suivant l'intensive choisi

TENUE DE COURS

Pour l'EAT Contemporain ou Jazz :

- Pour les filles : tunique (justaucorps) au choix ou t-shirt près du corps
- Brassière si besoin (les soutiens gorges à armatures ne sont pas autorisés)
- Legging, ou pantalon près du corps, collants, ou short de Jazz
- Pour les garçons vêtement fluide près du corps
- Pieds nus (pédilles tolérées)
- Cheveux attachés
- Les bijoux ne sont pas autorisés pendant la pratique

TARIFS

Tarif pour l'accompagnement sur la 1ère phase (soit 6H) en financement personnel : 210 euros pour les personnes extérieures
180 euros pour les élèves inscrit à la formation du danseur pluridisciplinaire de la saison en cours.

Tarif pour l'accompagnement sur la 1ère phase (soit 6H) en cas de prise en charge par un OPCO : 300 euros

à régler en un seul paiement par chèque (ordre Toulouse Danse Formation) ou virement bancaire (RIB ci-dessous)

Je souhaite régler ma formation par :

O Chèque (à l'ordre de Toulouse Danse Formation)

Je soussigné(e) _____

reconnait avoir fait 1 chèque pour un montant total de _____ € pour l'intensive EAT de Toulouse Danse Formation.

Je ne pourrais en aucun cas faire opposition à mon chèque (voir article L131-35 du code monétaire & financier) ou en demander la restitution en cas d'arrêt de ma part.

Fait à Toulouse, le ____ / ____ / ____

Signature :

O Virement

Le virement sera effectué en une seule fois.

RIB de SAS Providanse IBAN : FR76 1310 6005 0030 0298 8491 531.

Code BIC : AGRIFRPP831

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Afin de ne pas déranger le bon déroulement de la classe, les personnes extérieures à la formation ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- L'élève s'engage à respecter les instructions donnés par ses professeurs et la direction et signer la feuille d'émargement à chaque session.
- Les locaux doivent rester dans le meilleur état de propreté possible, il convient de la responsabilité de chaque élève de nettoyer ce qu'il aurait sali (tables, vestiaires...). Des poubelles sont à la disposition des danseurs.
- En cas de blessure, l'élève doit se rendre malgré tout à la formation pour assister aux cours en tant que spectateur.
- Toute forme d'agressivité de la part d'un élève ou d'un proche envers la direction, le secrétariat ou les professeurs ne pourra être tolérée. L'élève se verra exclu des cours sur une durée déterminée par Toulouse Danse Formation.
- Utilisation du téléphone portable interdite durant les cours de danse.
- Toulouse Danse Formation décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, les effets personnels sont sous la responsabilité exclusive de son propriétaire.
- Nous vous informons ne pas avoir souscrit d'assurance individuelle accident, cette dernière reste de votre responsabilité.

Date et signature précédé de la mention "lu et approuvé"

CONVENTION

Convention de Toulouse Danse Formation pour la formation intensive EAT saison 2024/2025

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La société Toulouse Danse Formation SAS Providanse au capital de 1000€, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro SIRET 900926908 00014 sous le code APE 8559B

Dont le siège social est établi au 144 rue de la Providence 31500 Toulouse représenté par :

Mr David Bruno

8 rue des Ormeaux - 31130 Balma

Formation enregistrée sous le numéro 76311080031

ARTICLE 1- OBJET

En exécution de la présente convention l'organisme « Toulouse Danse Formation » s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Intensive EAT

Elle s'adresse aux candidats et candidates souhaitant un accompagnement sur l'approfondissement de la variation imposée en danse Jazz ou Contemporain de l'EAT.

ARTICLE 2- NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Cette formation permet l'approfondissement de la variation imposée option danse Jazz ou Contemporaine. Les élèves auront en amont mémorisé entièrement les variations pour travailler les détails techniques et l'interprétation avec le professeur. La variation personnelle ainsi que des cours supplémentaires ne sont pas compris dans les heures de formation.

ARTICLE 3- ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

La formation se déroule sur 3 vendredi de 9h30 à 11h30 pour la phase 1 d'admissibilité :

Vendredi 18 octobre 2024

Vendredi 08 novembre 2024

Vendredi 15 novembre 2024

Cette formation est étudié pour un effectif minimum de 4 stagiaires (prise en compte des inscriptions dans l'ordre chronologique des demandes d'inscriptions)

ARTICLE 4- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation permet l'approfondissement de la variation imposée option danse Jazz ou Contemporaine. Les élèves auront en amont mémorisé entièrement les variations pour travailler les détails techniques et l'interprétation avec le professeur. La variation personnelle ainsi que des cours supplémentaires ne sont pas compris dans les heures de formation. Elle s'adresse aux candidats et candidates souhaitant un accompagnement sur l'approfondissement de la variation imposée en danse Jazz ou Contemporain de l'EAT.

TDF ne garantit en aucun cas la réussite à l'examen. Le processus de travail d'EAT apporte des progrès techniques au danseur quelque soit le résultat final.

ARTICLE 5- DÉLAI DE RÉTRACTION

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire a un délai de 5 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6- DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le prix total de la formation se décompose ainsi :

- Prix de l'action de formation pour les élèves extérieurs à Toulouse Danse Formation sans prise en charge par un OPCO ou employeur : 210 €- deux cent dix euros net pour la formation
- Prix de l'action de formation pour les élèves inscrits à la formation du danseur pluridisciplinaire de TDF sur la saison en cours et sans prise en charge par un OPCO ou employeur : 180 €- cent quatre vingt euros net pour la formation
- Prix de l'action de formation avec prise en charge totale ou partielle par un OPCO ou employeur : 300€ -trois cent euros net pour la formation

Ce montant ne comprends pas :

- le coût des tenues exigées par l'équipe pédagogique à une bonne pratique de la danse

Pour valider l'entrée en formation, il est demandé au stagiaire, de retourner la présente convention signée, accompagné des pièces demandées en annexe, du règlement total de l'action.

Après le délai de rétraction mentionné à l'article 4 du présent contrat, le coût total de la formation est dû dans son intégralité.

En cas de paiement par chèque, ce derniers doit être complété et signé et doit être obligatoirement transmis à l'administration. Toutes ces démarches doivent être impérativement effectuées avant le début de la formation.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Le stagiaire devra souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques de dommages qu'il/elle pourrait occasionner aux personnes et aux installations au cours de sa formation. Il devra fournir l'attestation correspondante avant le démarrage de sa formation.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU CONTRAT

TOULOUSE DANSE FORMATION - 144 rue de la Providence 31500 Toulouse Centre de Formation Professionnelle

Toute modification du présent contrat fera l'objet d'un avenant. Toulouse Danse Formation se réserve le droit d'effectuer un changement de cours ou remplacement d'un professeur. Ces modifications ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Toulouse Danse Formation 144 rue de la providence 31500 Toulouse

05 61 20 35 01 info@tdf-danse.fr www.tdf-danse.fr

page 4/10

ARTICLE 10 – ASSIDUITÉ

Dans le cas de blessure empêchant le stagiaire de prendre les cours pratiques, il est tenu d'assister au cours en observateur.

Dans le cas où l'élève est souffrant au point de ne pouvoir se déplacer, il est tenu de prévenir l'administration le plus tôt possible et d'envoyer un certificat médical attestant de son incapacité à pratiquer la danse sur la ou les dates de l'arrêt.

Tout arrêt devra être justifié. En cas d'absences répétées et non justifiées, Toulouse Danse Formation se réserve le droit d'exclure l'élève sans prétendre au moindre remboursement.

ARTICLE 11- INTERRUPTION DU CURSUS

En signant cette convention l'élève reconnaît avoir pris connaissance des éléments et dégage de toute responsabilité Toulouse Danse formation en ce qui concerne son aptitude à suivre cette formation. L'élève certifie être apte physiquement à suivre les cours et à ne souffrir d'aucune pathologie contre indiquant la pratique intensive de la danse.

Cas de force majeure :

Si le stagiaire ne peut plus suivre la formation par la suite de force majeure dûment reconnue, il devra en informer Toulouse Danse Formation au plus tard dans les 5 jours de survenance de la dite force majeure par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans ce cas et dans ce délais, seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le stagiaire et calculées au prorata de la formation (hors frais d'inscription).

Le contrat de formation professionnelle sera ainsi résilié sur une demande de l'élève et les remboursements éventuels devront intervenir dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier recommandé par le centre Toulouse Danse Formation.

Il est à noter qu'en cas d'abandon de la formation sur présentation d'un certificat médical, une contre- expertise médicale sera effectuée chez un praticien choisi par Toulouse Danse Formation. Une retenue de 150 € correspondant aux frais de dossier sera appliquée.

Si l'interruption résulte du fait de l'organisme de formation dans un cas reconnu de force majeure, l'organisme de formation n'est redevable d'aucune indemnité.

En revanche, toute demande de résiliation effectuée plus de 5 jours après la survenance du cas de force majeure ne sera pas acceptée.

Les cas de forces majeures pris en compte sont : maladie grave ou accident grave de l'élève. Par maladie grave ou accident, il est entendu toute maladie ou accident constaté médicalement et menaçant l'intégrité physique ou psychique d'une personne temporairement ou définitivement ou nécessitant une hospitalisation. Ceci impliquant la présentation d'un certificat médical.

Autre cas :

en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon de la formation par l'élève pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Le montant du coût de la formation est totalement dû par l'élève s'il abandonne la formation.
- Si l'interruption résulte du fait de l'organisme de formation, celui-ci rembourse au stagiaire le montant correspond aux prestations effectivement réglées mais non assurées.

Toulouse Danse Formation

144 rue de la Providence 31500 Toulouse Centre de Formation Professionnelle

ARTICLE 12 – CAS DIFFÉRENT

Si une contestation ou un différent n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Toulouse , le _____

LE STAGIAIRE

Date et signature de l'élève ou des deux représentants

légaux précédé de la mention « lu et approuvé » :

TOULOUSE DANSE FORMATION

Le président DAVID Bruno

Lu et approuvé



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - CGV

Conditions générales de ventes de Toulouse Danse Formation

DÉSIGNATION

La société SAS Providanse désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 144 rue de la providence 31500 Toulouse.

La société SAS Providanse met en place et dispense des formations professionnelles de danse.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société SAS Providanse pour le compte d'un élève. Toute demande d'inscription à la formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Toute commande de formation et signature du dossier d'inscription par l'élève vaut pour acceptation du programme détaillé de la dite formation présente sur notre site internet à la date de sa commande et des Conditions Générales de Ventes ci-présentes.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est à effectuer avant l'exécution de la prestation.

La facture est adressée à l'élève lorsque la prestation a été réglée en sa totalité.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'accord de financement, qu'il soit total ou partiel, doit être communiqué au moment de l'inscription.

Dans le cas où la société Toulouse Danse Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le paiement en intégralité de la formation sera demandé à l'élève et ne sera remboursé qu'après la prise en charge de l'OPCO.

Dans le cas d'une prise en charge partielle, la différence sera facturée à l'élève.

Des facilités de paiements sont proposées. Le règlement peut être effectué par chèque ou virement bancaire.

En cas de non règlement par l'OPCO, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès de l'élève. Toute formation commencée est considérée comme dû dans son intégralité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. L'élève s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. La responsabilité de l'élève serait engagée si un usage non autorisé était fait des éventuels supports de formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Toulouse Danse Formation. Elles sont conservées pendant 10 ans. Toulouse Danse Formation s'engage à ne communiquer ces données à aucun autre organisme.

DROIT À L'IMAGE

Toulouse Danse Formation se réserve le droit d'effectuer des captations photos ou vidéos des élèves durant la formation. L'élève autorise Toulouse Danse Formation à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus et inconnus à ce jour (photographies, vidéos, numérique, etc.). L'image du cédant peut donc être diffusée sur tout support choisi par Toulouse Danse Formation pour un nombre illimité d'utilisation dans un but de communication. En outre le cédant autorise Toulouse Danse Formation à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour et notamment le réseau internet. Toulouse Danse Formation est tenu à s'abstenir de concevoir tout montage qui présenterait le cédant dans une situation déshonorante ou dévalorisante pour lui. Aucuns droits ne pourront être cédés sur ces captations.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société SAS Providanse et l'élève, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera du ressort du Tribunal de commerce compétent. Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Date :

Signature de l'élève ou des deux représentants légaux :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Toulouse Danse Formation.

Elles sont conservées pendant 10 ans.

Toulouse Danse Formation s'engage à ne communiquer ces données à aucun autre organisme.

Version Septembre 2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Afin de ne pas déranger le bon déroulement de la classe, les personnes extérieures à la formation ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- L'élève s'engage à respecter les instructions donnés par ses professeurs et la direction et signer la feuille d'émargement à chaque session.
- Les locaux doivent rester dans le meilleur état de propreté possible, il convient de la responsabilité de chaque élève de nettoyer ce qu'il aurait sali (tables, vestiaires...). Des poubelles sont à la disposition des danseurs.
- En cas de blessure, l'élève doit se rendre malgré tout à la formation pour assister aux cours en tant que spectateur.
- Toute forme d'agressivité de la part d'un élève ou d'un proche envers la direction, le secrétariat ou les professeurs ne pourra être tolérée. L'élève se verra exclu des cours sur une durée déterminée par Toulouse Danse Formation.
- Utilisation du téléphone portable interdite durant les cours de danse.
- Toulouse Danse Formation décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, les effets personnels sont sous la responsabilité exclusive de son propriétaire.
- Nous vous informons ne pas avoir souscrit d'assurance individuelle accident, cette dernière reste de votre responsabilité.

CONVENTION

Convention de Toulouse Danse Formation pour la formation intensive EAT saison 2024/2025

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La société Toulouse Danse Formation SAS Providanse au capital de 1000€, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro SIRET 900926908 00014 sous le code APE 8559B

Dont le siège social est établi au 144 rue de la Providence 31500 Toulouse représenté par :

Mr David Bruno

8 rue des Ormeaux - 31130 Balma

Formation enregistrée sous le numéro 76311080031

ARTICLE 1- OBJET

En exécution de la présente convention l'organisme « Toulouse Danse Formation » s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Intensive EAT

Elle s'adresse aux candidats et candidates souhaitant un accompagnement sur l'approfondissement de la variation imposée en danse Jazz ou Contemporain de l'EAT.

ARTICLE 2- NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Cette formation permet l'approfondissement de la variation imposée option danse Jazz ou Contemporaine. Les élèves auront en amont mémorisé entièrement les variations pour travailler les détails techniques et l'interprétation avec le professeur. La variation personnelle ainsi que des cours supplémentaires ne sont pas compris dans les heures de formation.

ARTICLE 3- ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

La formation se déroule sur 3 vendredi de 9h30 à 11h30 pour la phase 1 d'admissibilité :

Vendredi 18 octobre 2024

Vendredi 08 novembre 2024

Vendredi 15 novembre 2024

Cette formation est étudié pour un effectif minimum de 4 stagiaires (prise en compte des inscriptions dans l'ordre chronologique des demandes d'inscriptions)

ARTICLE 4- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation permet l'approfondissement de la variation imposée option danse Jazz ou Contemporaine. Les élèves auront en amont mémorisé entièrement les variations pour travailler les détails techniques et l'interprétation avec le professeur. La variation personnelle ainsi que des cours supplémentaires ne sont pas compris dans les heures de formation. Elle s'adresse aux candidats et candidates souhaitant un accompagnement sur l'approfondissement de la variation imposée en danse Jazz ou Contemporain de l'EAT.

TDF ne garantit en aucun cas la réussite à l'examen. Le processus de travail d'EAT apporte des progrès techniques au danseur quelque soit le résultat final.

ARTICLE 5- DÉLAI DE RÉTRACTION

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire a un délai de 5 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6- DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le prix total de la formation se décompose ainsi :

- Prix de l'action de formation pour les élèves extérieurs à Toulouse Danse Formation sans prise en charge par un OPCO ou employeur : 210 €- deux cent dix euros net pour la formation
- Prix de l'action de formation pour les élèves inscrits à la formation du danseur pluridisciplinaire de TDF sur la saison en cours et sans prise en charge par un OPCO ou employeur : 180 €- cent quatre vingt euros net pour la formation
- Prix de l'action de formation avec prise en charge totale ou partielle par un OPCO ou employeur : 300€ -trois cent euros net pour la formation

Ce montant ne comprends pas :

- le coût des tenues exigées par l'équipe pédagogique à une bonne pratique de la danse

Pour valider l'entrée en formation, il est demandé au stagiaire, de retourner la présente convention signée, accompagné des pièces demandées en annexe, du règlement total de l'action.

Après le délai de rétraction mentionné à l'article 4 du présent contrat, le coût total de la formation est dû dans son intégralité.

En cas de paiement par chèque, ce derniers doit être complété et signé et doit être obligatoirement transmis à l'administration. Toutes ces démarches doivent être impérativement effectuées avant le début de la formation.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Le stagiaire devra souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques de dommages qu'il/elle pourrait occasionner aux personnes et aux installations au cours de sa formation. Il devra fournir l'attestation correspondante avant le démarrage de sa formation.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU CONTRAT

TOULOUSE DANSE FORMATION - 144 rue de la Providence 31500 Toulouse Centre de Formation Professionnelle

Toute modification du présent contrat fera l'objet d'un avenant. Toulouse Danse Formation se réserve le droit d'effectuer un changement de cours ou remplacement d'un professeur. Ces modifications ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Toulouse Danse Formation 144 rue de la providence 31500 Toulouse
05 61 20 35 01 info@tdf-danse.fr www.tdf-danse.fr

page 8/10

ARTICLE 10 – ASSIDUITÉ

Dans le cas de blessure empêchant le stagiaire de prendre les cours pratiques, il est tenu d'assister au cours en observateur.

Dans le cas où l'élève est souffrant au point de ne pouvoir se déplacer, il est tenu de prévenir l'administration le plus tôt possible et d'envoyer un certificat médical attestant de son incapacité à pratiquer la danse sur la ou les dates de l'arrêt.

Tout arrêt devra être justifié. En cas d'absences répétées et non justifiées, Toulouse Danse Formation se réserve le droit d'exclure l'élève sans prétendre au moindre remboursement.

ARTICLE 11- INTERRUPTION DU CURSUS

En signant cette convention l'élève reconnaît avoir pris connaissance des éléments et dégage de toute responsabilité Toulouse Danse formation en ce qui concerne son aptitude à suivre cette formation. L'élève certifie être apte physiquement à suivre les cours et à ne souffrir d'aucune pathologie contre indiquant la pratique intensive de la danse.

Cas de force majeure :

Si le stagiaire ne peut plus suivre la formation par la suite de force majeure dûment reconnue, il devra en informer Toulouse Danse Formation au plus tard dans les 5 jours de survenance de la dite force majeure par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans ce cas et dans ce délais, seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le stagiaire et calculées au prorata de la formation (hors frais d'inscription).

Le contrat de formation professionnelle sera ainsi résilié sur une demande de l'élève et les remboursements éventuels devront intervenir dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier recommandé par le centre Toulouse Danse Formation.

Il est à noter qu'en cas d'abandon de la formation sur présentation d'un certificat médical, une contre- expertise médicale sera effectuée chez un praticien choisi par Toulouse Danse Formation. Une retenue de 150 € correspondant aux frais de dossier sera appliquée.

Si l'interruption résulte du fait de l'organisme de formation dans un cas reconnu de force majeure, l'organisme de formation n'est redevable d'aucune indemnité.

En revanche, toute demande de résiliation effectuée plus de 5 jours après la survenance du cas de force majeure ne sera pas acceptée.

Les cas de forces majeures pris en compte sont : maladie grave ou accident grave de l'élève. Par maladie grave ou accident, il est entendu toute maladie ou accident constaté médicalement et menaçant l'intégrité physique ou psychique d'une personne temporairement ou définitivement ou nécessitant une hospitalisation. Ceci impliquant la présentation d'un certificat médical.

Autre cas :

en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon de la formation par l'élève pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- *Le montant du coût de la formation est totalement dû par l'élève s'il abandonne la formation.*
- *Si l'interruption résulte du fait de l'organisme de formation, celui-ci rembourse au stagiaire le montant correspond aux prestations effectivement réglées mais non assurées.*

Toulouse Danse Formation

144 rue de la Providence 31500 Toulouse Centre de Formation Professionnelle

ARTICLE 12 – CAS DIFFÉRENT

Si une contestation ou un différent n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - CGV

Conditions générales de ventes de Toulouse Danse Formation

DÉSIGNATION

La société SAS Providanse désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 144 rue de la providence 31500 Toulouse.

La société SAS Providanse met en place et dispense des formations professionnelles de danse.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société SAS Providanse pour le compte d'un élève. Toute demande d'inscription à la formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Toute commande de formation et signature du dossier d'inscription par l'élève vaut pour acceptation du programme détaillé de la dite formation présente sur notre site internet à la date de sa commande et des Conditions Générales de Ventes ci-présentes.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est à effectuer avant l'exécution de la prestation.

La facture est adressée à l'élève lorsque la prestation a été réglée en sa totalité.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'accord de financement, qu'il soit total ou partiel, doit être communiqué au moment de l'inscription.

Dans le cas où la société Toulouse Danse Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le paiement en intégralité de la formation sera demandé à l'élève et ne sera remboursé qu'après la prise en charge de l'OPCO.

Dans le cas d'une prise en charge partielle, la différence sera facturée à l'élève.

Des facilités de paiements sont proposées. Le règlement peut être effectué par chèque ou virement bancaire.

En cas de non règlement par l'OPCO, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès de l'élève. Toute formation commencée est considérée comme dû dans son intégralité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. L'élève s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

La responsabilité de l'élève serait engagée si un usage non autorisé était fait des éventuels supports de formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Toulouse Danse Formation. Elles sont conservées pendant 10 ans. Toulouse Danse Formation s'engage à ne communiquer ces données à aucun autre organisme.

DROIT À L'IMAGE

Toulouse Danse Formation se réserve le droit d'effectuer des captations photos ou vidéos des élèves durant la formation. L'élève autorise Toulouse Danse Formation à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus et inconnus à ce jour (photographies, vidéos, numérique, etc.). L'image du cédant peut donc être diffusée sur tout support choisi par Toulouse Danse Formation pour un nombre illimité d'utilisation dans un but de communication. En outre le cédant autorise Toulouse Danse Formation à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour et notamment le réseau internet. Toulouse Danse Formation est tenu à s'abstenir de concevoir tout montage qui présenterait le cédant dans une situation déshonorante ou dévalorisante pour lui. Aucuns droits ne pourront être cédés sur ces captations.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société SAS Providanse et l'élève, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera du ressort du Tribunal de commerce compétent. Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.